


MUNICIPALITÉ DE SAINTE-RITA

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS NUMÉRO 2026-03

(Article 961 C.M.)

pour les fins auxquelles la ou les dépense (s) suivante (s) est (sont) projetée (s).

Poste budgétaire	Montant de la dépense	Description	Solde disponible
#0213000522	64.34 \$	BMR ST-JEAN-DE-DIEU (peinture)	1 800.72 \$
TOTAL	64.34 \$		


Directrice générale / greffière-trésorière

2026-04-30

Date

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 4 MAI 2026

REVENUS 01-03 / 30-04 - 2026 COMPTE 400288

DATE	DÉTAILS	MONTANT
02-04-2026	Ministère Transports	209.45\$
02-04-2026	Dépôt direct (taxes)	1 214.35\$
03-04-2026	Dépôt direct (taxes)	836.77\$
07-04-2026	Dépôt direct (taxes)	992.81\$
08-04-2026	Dépôt direct (taxes)	3 668.87\$
10-04-2026	Dépôt direct (taxes)	2 304.38\$
13-04-2026	Dépôt direct (taxes)	447.72\$
14-04-2026	Dépôt direct (taxes)	104.47\$
15-04-2026	Dépôt direct (Fleury et Fils)	225.00\$
17-04-2026	Dépôt direct (taxes)	34.00\$
22-04-2026	Dépôt direct (taxes)	1 619.25\$
23-04-2026	Dépôt direct (taxes)	101.60\$
27-04-2026	Dépôt direct (taxes)	2 253.25\$
30-04-2026	Dépôt direct (taxes)	1 047.01\$
31-03-2026	Dépôt comptoir	5 583.74\$

Licence chien : 35, / permis : 50,\$ / Location : 225,\$ /Taxes foncière : 5 273.74 \$)

TOTAL

20 642 .67\$

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 4 MAI 2026

RAPPORT DES FACTURES INCOMPRESSIBLES DU 01 AU 30-04-2026

FOURNISSEURS	CHÈQUES	DATE	MONTANT
INT Communication (site Web)	Accès-D	01-04-2026	57.43\$
Remboursement prêt 4/SHQ	Accès-D	01-04-2026	1 739.70\$
RVER	Accès-D	07-04-2026	180.18\$
Ouellet André (mars)	Accès-D	07-04-2026	135.00\$
Impôt Provincial (janvier-février-mars)	Accès-D	13-04-2026	8 237.29\$
RRQ	Accès-D	13-04-2026	8 759.57\$
FSS	Accès-D	13-04-2026	3 520.00\$
RQAP	Accès-D	13-04-2026	877.87\$
CNESST	Accès-D	13-04-2026	0.00\$
Impôt Fédéral (janvier-février-mars)	Accès-D	13-04-2026	6 520.17\$
Ass. Emploi	Accès-D	13-04-2026	2 427.34\$
Municipalité St-Cyprien (intervention)	Accès-D	15-04-2026	1 758.43\$
Hydro-Qc. (rues)	Accès-D	15-04-2026	167.68\$
Mun. St-Jean-de-Dieu (1 ^{er} quote-part)	Accès-D	15-04-2026	8 925.00\$
Mallette	Accès-D	15-04-2026	11 803.69\$
Cogéco (mars)	Accès-D	15-04-2026	43.59\$
Hydro-Qc. (bureau)	Accès-D	22-04-2026	1 757.87\$
Hydro-Qc. (égout)	Accès-D	22-04-2026	499.63\$
Adhésion TCBSL	Accès-D	22-04-2026	136.88\$
RVER	Accès-D	22-04-2026	148.39\$
PubliQuébec	Accès-D	22-04-2026	58.21\$
Muni. St-Jean-de-Dieu (pièce égout)	Accès D	22-04-2026	257.11\$
Rémunération Élus	Accès-D	16-04-2026	2 041.00\$
Allocation Élus	Accès-D	16-04-2026	1 023.00\$
Rémunération personnel et paie	période finissant le	04-04-2026	3 569.55\$
	période finissant le	11-04-2026	2 507.04\$
	période finissant le	18-04-2026	2 944.89\$
	période finissant le	25-04-2026	1 857.36\$

TOTAL

71 953.87\$

SÉANCE DU 4 MAI 2026

TRANSFERTS DE CRÉDITS d'avril 2026

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
entr. -réparation bureau	213000522	entr.-réparation bâtiment	232000522	27.00 \$
transport marchandises	232000300	transport marchandises	233000300	5.00 \$
articles de quincaillerie	232000641	articles de quincaillerie	270 150 641	88.00 \$
autres	270290429	subv. Organisme loisirs	270 290 951	398.00 \$
			total	518.00 \$



Municipalité de Sainte-Rita

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAI 2026 CORRESPONDANCE POUR VOTRE INFORMATION.

1. **MAXIME BLANCHETTE-JONCAS, DÉPUTÉ :**
 - CHANGEMENTS IMPORTANTS : Préparez-vous à l'Appel de propositions du PNHA-VC 2026-2027. (Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires)
 - FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES : Ce volet prévoit une enveloppe de 6 milliards de dollars sur 10 ans, afin d'appuyer des projets d'envergure régionale; des initiatives d'adaptation aux changements climatiques; des infrastructures communautaires.
2. **BLOC QUÉBÉCOIS :** Communiqué
 - MISE À JOUR ÉCONOMIQUE : Du soutien face à la crise tarifaire.
 - PLAN DE TRANSFORMATION DE POSTES CANADA : Le député Blanchette-Joncas dénonce la fin graduelle de la livraison à domicile.
 - MODIFICATION AUX TARIFS AMÉRICAINS POUR LES PME DE L'ALUMINIUM ET DE L'ACIER : Un secteur clé de l'économie des régions est mis en péril.
 - CHUTE DE LA PART FRANCOPHONE AU FONDS POUR LES NOUVELLES LOCALES INDÉPENDANTES : Une menace à la survie de l'information régionale francophone.
3. **CLD DES BASQUES :**
 - LE MOIS DE MAI : MOIS DU VÉLO ! RELEVONS LE DÉFI ! Édition 2026-Mois du vélo dans les Basques. À gagner : Le Parc du Mont-Saint-Mathieu offre 2 laisser-passer pour 2 personnes, afin d'aller essayer l'activité vélo de montagne au courant de cet été !
4. **LOISIR ET SPORT BAS-SAINT-LAURENT :**
 - FORMATIONS CAMP DE JOUR 2026 : Date limite d'inscription : 25 mai 2026.
 - ON ÉTAIT UN PEU TROP VITE SUR LE PITON ... VOICI CE QU'ON A OUBLIÉ DE VOUS PARTAGER ! Atelier On jase terrain : trois initiatives de bénévolat à découvrir.
5. **CENTRE D'AIDE AUX PROCHES AIDANTS DES BASQUES (CAPAB) :**
 - INFOLETTRE : LE MOIS DE MAI 2026 MARQUERA LE 15^E ANNIVERSAIRE DU CAPAB ! L'organisme n'aurait pas pu se rendre où il est aujourd'hui sans l'apport de vous tous et toutes. Nous aimerions pouvoir compter sur votre présence le dimanche 31 mai prochain de 17h à 20h à la salle l'Abri doré, Trois-Pistoles.
 - 5 à 7 convivial avec petites bouchées
 - Rétrospective des moments marquants pour le CAPAB
 - Vin d'honneur
 - Prestation musicale de l'Ensemble vocal Synergie dès 19h.
6. **OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC :**
 - ENSEMBLE, FAISONS RAYONNER LA 30^E ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES. La semaine se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2026, sous le thème « Quand on voit seulement la différence, on perd de vue le potentiel. »
7. **ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT (OBVNEBSL) :**
 - MOULE ZÉBRÉE AU BAS-SAINT-LAURENT : La prudence est de mise. Redoubler de prudence pour limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes, lorsqu'introduites, il est pratiquement impossible de les éradiquer.
8. **CHEMIN DU QUÉBEC :**
 - S'INITIER À COMPOSTELLE. Une invitation à découvrir une aventure humaine unique (au Québec ou Compostelle)
9. **COMITÉ DE CITOYENS POUR L'AUTOROUTE 20 :**
 - AUTOROUTE 20 : UN APPEL AUX USAGERS DE LA ROUTE 132. Le Comité rend publique une lettre d'opinion. Autoroute 20 – C'est urgent. Parlez plus fort : on ne vous a pas entendus.
10. **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :- 28^E MÉRITE QUÉBÉCOIS DE LA SÉCURITÉ CIVILE – APPEL DE CANDIDATURES :** Date limite d'inscription; 1^{er} mai 2026.

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITÉ DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente

Date : du 2026-04-01 au 2026-04-30

Période : de 2026-04 à 2026-04

	BUDGET		CUMULÉ		DISPONIBLE
	2024	2025	2024	2025	
01 00000	REVENUS				
01 21000	TAXES				
01 21100	SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
01 21110	TAXES GÉNÉRALES				
01 21170 000	TAXES SPÉC. - IMMOB. ET PLAC.	(12 304)	(12 388,55)	(12 563,41)	(24,59)
01 21110	TOTAL TAXES GÉNÉRALES	(12 304)	(12 388,55)	(12 563,41)	(24,59)
01 21101	TAXES DE SECTEUR				
01 21120 000	TAXES SECTEUR - SERVICE DETTE				
01 21180 000	TAXES SPEC. - IMMOB. & PLAC.	(11 153)	(9 985,29)	(14 797,43)	(1 729,57)
01 21101	TOTAL TAXES DE SECTEUR	(11 153)	(9 987,14)	(14 797,43)	(1 729,57)
01 21100	TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE	(396 109)	(392 362,26)	(407 279,55)	(5 040,45)
01 21200	SUR UNE AUTRE BASE				
01 21201	TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION				
01 21210	SERVICES MUNICIPAUX				
01 21212 000	EGOUTS	(32 865)	(29 309,28)	(22 476,51)	(2 873,49)
01 21213 000	ORDURES ET RÉCUPÉRATION	(23 509)	(23 204,24)	(23 154,51)	(698,49)
01 21210	TOTAL SERVICES MUNICIPAUX	(56 374)	(52 513,52)	(45 631,02)	(3 571,98)
01 21201	TOTAL TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION	(56 374)	(52 513,52)	(45 631,02)	(3 571,98)
01 21200	TOTAL SUR UNE AUTRE BASE	(56 374)	(52 513,52)	(45 631,02)	(3 571,98)
01 21000	TOTAL TAXES	(452 483)	(444 875,78)	(452 910,57)	(8 612,43)
01 22000	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES				
01 22100	GOUV. DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
01 22110	IMMEUBLES ET ÉTABLISSEMENTS DU GOUV.				
01 22116 000	ÉTAIT 01-37290TERRES PUBLIQUES	(8 689)	(8 889,00)	(8 699)	(8 699,00)
01 22110	TOTAL IMMEUBLES ET ÉTABLISSEMENTS DU GOUV.	(8 689)	(8 889,00)	(8 699)	(8 699,00)
01 22120	IMMEUBLES DES RÉSEAUX				
01 22123 000	ÉCOLES PRIMAIRES - SECONDAIRES	(12 500)	(11 381,00)	(12 000)	(12 000,00)
01 22120	TOTAL IMMEUBLES DES RÉSEAUX	(12 500)	(11 381,00)	(12 000)	(12 000,00)
01 22100	TOTAL GOUV. DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	(21 389)	(20 270,00)	(20 699)	(20 699,00)

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente
Date : du 2026-04-01 au 2026-04-30

Période : de 2026-04 à 2026-04

	BUDGET		CUMULÉ		DISPONIBLE
	2024	2025	2024	2025	
01 22200	GOUV. DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
01 22211 000	(525)	(550)	(535.56)	(548.88)	(1.12)
01 22215 000	(893)	(880)	(875.73)	(726.79)	(153.21)
01 22200	(1 418)	(1 430)	(1 411.29)	(1 275.67)	(154.33)
01 22300	ORGANISMES MUNICIPAUX				
01 22311 000	(1 500)	(1 500)			(1 500.00)
01 22300	(1 500)	(1 500)			(1 500.00)
01 22000	(24 307)	(23 629)	(21 681.29)	(1 275.67)	(22 353.33)
01 23000	SERVICES RENDUS				
01 23400	AUTRES SERVICES RENDUS				
01 23410	ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
01 23410 000			(62.50)		
01 23411 000	(75)	(75)	(52.19)		(75.00)
01 23412 000	(25)	(25)			(25.00)
01 23410	(100)	(100)	(114.69)		(100.00)
01 23430	TRANSPORT				
01 23439 000	(120 000)	(120 000)	(155 007.30)	(60 559.27)	(59 440.73)
01 23430	(120 000)	(120 000)	(155 007.30)	(60 559.27)	(59 440.73)
01 23470	LOISIRS ET CULTURE				
01 23471 000	(1 500)	(1 500)	(1 795.88)	(391.38)	(1 108.62)
01 23470	(1 500)	(1 500)	(1 795.88)	(391.38)	(1 108.62)
01 23400	(121 600)	(121 600)	(156 917.87)	(60 950.65)	(60 649.35)
01 23000	(121 600)	(121 600)	(156 917.87)	(60 950.65)	(60 649.35)
01 24000	IMPOSITION DE DROITS				
01 24100 000	(750)	(1 000)	(1 175.69)	(390.00)	(610.00)
01 24200 000	(6 000)	(7 000)	(13 576.25)	(1 235.50)	(5 764.50)
01 24300 000	(2 500)	(1 500)			(1 500.00)
01 24000	(9 250)	(9 500)	(14 751.94)	(1 625.50)	(7 874.50)
01 25000	AMENDES ET PÉNALITÉS				
01 25000 000	(1 000)	(1 000)	(174.85)		(1 000.00)

ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente
Date : du 2026-04-01 au 2026-04-30

Période : de 2026-04 à 2026-04

	BUDGET		CUMULÉ		BUDGET		CUMULÉ		DISPONIBLE
	2024	2025	2024	2025	2025	2025	2025		
01 25000									
TOTAL AMENDES ET PÉNALITÉS	(1 000)	(1 000)	(174.85)	(1 000)	(1 000)	(1 000.00)			(1 000.00)
01 26000									
INTÉRÊTS									
01 26200 000									
INT. - ARRIÈRES DE TAXES	(2 500)	(3 000)	(6 408.43)	(3 000)	(3 000)	(2 660.38)			(2 660.38)
01 26900 000									
ARRONDISSEMENT DU CENT			16.95		(3.15)	3.15			3.15
01 26000									
TOTAL INTÉRÊTS	(2 500)	(3 000)	(6 391.48)	(3 000)	(3 000)	(2 657.23)			(2 657.23)
01 27000									
AUTRES REVENUS									
01 27900 000									
REVENUS DIVERS	(10 000)	(10 000)	(18 322.85)	(10 000)	(9 43.40)	(9 056.60)			(9 056.60)
01 27000									
TOTAL AUTRES REVENUS	(10 000)	(10 000)	(18 322.85)	(10 000)	(9 43.40)	(9 056.60)			(9 056.60)
01 30000									
TRANSFERTS									
01 37000									
TRANSFERTS INCONDITIONNELS									
01 37110 000									
REMBOURSEMENT DE LA TVQ	(32 084)	(37 749)	(32 084.00)	(37 749)	(37 749)	(37 749.00)			(37 749.00)
01 37250 000									
PEREQUATION	(60 565)	(73 703)	(60 489.00)	(73 703)	(73 703)	(73 703.00)			(73 703.00)
01 37290 000									
(V01-22116)TERRES PUBLIQUES	(7 000)	(7 700)	(7 000)	(7 700)	(7 700)	(7 700.00)			(7 700.00)
01 37000									
TOTAL TRANSFERTS INCONDITIONNELS	(99 649)	(119 152)	(92 573.00)	(119 152)	(119 152)	(119 152.00)			(119 152.00)
01 38000									
TRANSFERTS CONDITIONNELS									
01 38130									
TRANSPORT									
01 38131 000									
RÉSEAU ROUTIER	(196 500)	(240 000)	(240 823.00)	(240 000)	(240 000)	(240 000.00)			(240 000.00)
01 38139 000									
AUTRES- TRANSPORT	(20 000)	(20 000)	(823.61)	(20 000)	(20 000)	(20 000.00)			(20 000.00)
01 38191 000									
AUTRES - SUBVENTIONS GOUVERN.									
01 38130									
TOTAL TRANSPORT	(216 500)	(260 000)	(261 646.61)	(260 000)	(260 000)	(260 000.00)			(260 000.00)
01 38600									
AUTRES TRANSFERTS CONDITIONNELS									
01 38219 000									
ÉOLIEN	(20 000)	(22 642)	(20 163.17)	(22 642)	(22 642)	(22 642.00)			(22 642.00)
01 38233 000									
ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER	(133 800)	(133 800)	(133 800)	(133 800)	(133 800)	(133 800.00)			(133 800.00)
01 38900									
TOTAL AUTRES TRANSFERTS CONDITIONNELS	(153 800)	(156 442)	(20 163.17)	(156 442)	(156 442)	(156 442.00)			(156 442.00)
01 38000									
TOTAL TRANSFERTS CONDITIONNELS	(370 300)	(416 442)	(281 809.78)	(416 442)	(416 442)	(416 442.00)			(416 442.00)
01 30000									
TOTAL TRANSFERTS	(469 949)	(535 594)	(374 382.78)	(535 594)	(535 594)	(535 594.00)			(535 594.00)
01 00000									
TOTAL REVENUS	(1 091 089)	(1 165 846)	(1 037 498.84)	(1 165 846)	(1 165 846)	(647 797.44)			(647 797.44)

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente

Période : de 2026-04 à 2026-04

Date : du 2026-04-01 au 2026-04-30

	BUDGET		CUMULÉ		BUDGET		CUMULÉ		DISPONIBLE
	2024	2025	2024	2025	2025	2025	2025		
02 00000	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT								
02 10000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE								
02 11000	CONSEIL								
02 11000 130	22 171		22 171,00		25 512		6 524,00		18 988,00
02 11000 133	11 110		10 627,92		12 756		3 120,45		9 635,55
02 11000 200	2 000		1 511,99		2 325		342,80		1 982,20
02 11000 299	2 000		113,33		350				350,00
02 11000 423	415		415,00		430		430,00		
02 11000 454	225				3 000		2 197,16		802,84
02 11000 493	1 000		1 727,72		2 000		397,68		1 602,32
02 11000 951	13 174		13 176,00		13 273		6 637,00		6 636,00
02 11000	52 095		49 742,96		59 646		19 649,09		39 996,91
02 12000	APPLICATION DE LA LOI								
02 12000 412	500				20 000				20 000,00
02 12000	500				20 000				20 000,00
02 13000	GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE								
02 13000 140	89 280		93 007,80		92 103		27 575,30		64 527,70
02 13000 144	1 200				1 235				1 235,00
02 13000 146	655				685				685,00
02 13000 200	15 500		13 567,07		15 500		4 364,09		11 135,91
02 13000 212	912				905				905,00
02 13000 284	1 823				1 880				1 880,00
02 13000 299	125		148,20		300				300,00
02 13000 310	750		605,64		900				900,00
02 13000 321	575		1 061,64		575		314,30		260,70
02 13000 331	1 590		1 565,64		1 600		509,99		1 090,01
02 13000 347	700		367,08		775		209,76		565,24
02 13000 413	13 000		11 988,13		15 000		10 778,34		4 221,66
02 13000 414	75		148,44		150		84,00		66,00
02 13000 419	9 000		2 374,35		8 975		2 210,12		6 764,88
02 13000 422	2 650		2 650,00		2 730		2 730,00		
02 13000 429	7 775		7 775,00		8 010		8 010,00		
02 13000 454	1 800		1 638,71		1 800		1 042,52		757,48
02 13000 494	12 000		10 221,53		12 355		10 599,96		1 755,04
02 13000 522	2 000		2 548,36		2 000		189,22		1 800,78
02 13000 631			517,79						
02 13000 660	575		40,90		500		26,47		473,53
02 13000 670	3 500		3 756,21		3 500		1 368,23		2 131,77
02 13000 681	13 000		14 870,79		15 000		7 615,31		7 384,69
02 13000 691	130				125				125,00
02 13000 951	11 494		11 494,00		11 627		5 814,00		5 813,00
02 13000	190 109		180 347,28		198 230		83 451,61		114 778,39
02 14000	GREFFE								
02 14000 140	2 000								
02 14000 140	REMUNERATION - FORFAITAIRE								

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente

Période : de 2026-04 à 2026-04

Date : du 2026-04-01 au 2026-04-30

	BUDGET		CUMULÉ		DISPONIBLE
	2024	2025	2024	2025	
02 14000	2 000				
TOTAL GREFFE	2 000				
02 15000					
ÉVALUATION					
02 15000 417			40,51		
EVALUATION (SERV. PROF.)					
02 15000 920	2 048	2 196	2 048,00	1 098,00	1 098,00
QUOTE-PART M.R.C.					
02 15000 951	21 734	22 939	21 734,00	11 470,00	11 469,00
QUOTE-PART M.R.C.					
02 15000	23 782	25 135	23 822,51	12 568,00	12 567,00
TOTAL ÉVALUATION					
02 19000					
AUTRES					
02 19000 140	3 500	3 500	1 998,00	590,00	2 910,00
REMUNERATION - CONCIERGE					
02 19000 412	1 000	1 000			1 000,00
SERVICES JURIDIQUES					
02 19000 991	250	335	380,00	100,00	235,00
DONS ET SUBVENTIONS - O.S.B.L.					
02 19000 995	500	500			500,00
RECLAMATIONS DOMMAGES INTERETS					
02 19000	5 250	5 335	2 378,00	690,00	4 645,00
TOTAL AUTRES					
02 10000	273 736	308 346	256 290,75	116 358,70	191 987,30
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
02 20000					
SÉCURITÉ PUBLIQUE					
02 21000					
POLICE					
02 21000 441	28 522	29 887	28 522,00	56,00	29 887,00
SERVICES - SURETE DU QUEBEC					
02 21000 951	115	111	116,00		56,00
QUOTE-PART (MRC ET REGIE)					
02 21000	28 637	29 998	28 638,00	56,00	29 942,00
TOTAL POLICE					
02 22000					
SÉCURITÉ INCENDIE					
02 22000 442	25 000	25 000	19 636,29	1 284,94	23 715,06
SERV.PAYES AUTRES MUNICIPALITE					
02 22000 951	4 092	3 888	4 092,00	1 944,00	1 944,00
QUOTE-PART (M.R.C. OU REGIE)					
02 22000	29 092	28 888	23 728,29	3 228,94	25 659,06
TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE					
02 23000					
SÉCURITÉ CIVILE					
02 23000 419	225	225	225,00		225,00
CROIX ROUGE					
02 23000 629	6 000				
ACHAT MATERIAUX - SEC. CIVILE					
02 23000	6 225	225	225,00	225	225,00
TOTAL SÉCURITÉ CIVILE					
02 20000	63 954	59 111	52 591,29	3 284,94	55 826,06
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE					
02 30000					
TRANSPORT					
02 31000					
RÉSEAU ROUTIER					
02 32000					
VOIRIE MUNICIPALE					
02 32000 140	93 280	100 060	83 702,21	4 545,84	95 514,16
REMUNERATION - VOIRIE					
02 32000 200	15 000	16 000	12 807,19	562,59	15 437,41
COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR					

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente

Période : de 2026-01 à 2026-04

Date : du 2026-01-01 au 2026-04-30

	BUDGET	CUMULÉ	BUDGET	CUMULÉ	DISPONIBLE
	2025	2025	2026	2026	
02 32000 212					
02 32000 299	1 200		1 245		1 245,00
02 32000 300	125		125		125,00
02 32000 310	125	15,30	120		120,00
02 32000 331	125	(65,20)	125		125,00
02 32000 422	125	115,21	125		125,00
02 32000 424	550	550,00	570	570,00	
02 32000 429	2 050	2 066,66	2 130	1 980,13	149,87
02 32000 438	1 400	1 615,00	1 665	1 665,00	
02 32000 521	250	70,00	250	163,00	87,00
02 32000 522	27 000	36 409,52	27 125		27 125,00
02 32000 523	3 000	975,94	302	301,74	,26
02 32000 525	1 000	711,07	750		750,00
02 32000 526	10 000	6 826,14	3 500		3 500,00
02 32000 621	3 500	811,17	2 000	130,47	1 869,53
02 32000 622	3 000	468,14	2 500		2 500,00
02 32000 623	1 000		1 000		1 000,00
02 32000 625	125		125		125,00
02 32000 631	825	346,96	850		850,00
02 32000 632	9 000	9 878,60	8 500		8 500,00
02 32000 635	1 500	972,44	425		425,00
02 32000 639	13 000	8 141,78	15 000		15 000,00
02 32000 641	1 300	2 420,29	1 300		1 300,00
02 32000 643	750	786,72	662	367,95	284,05
02 32000 648	750		750		750,00
02 32000 649	13 236	12 019,96	14 777	53,74	14 723,26
02 32000 650	500	399,79	500		500,00
02 32000 670	1 200	1 092,59	1 000	75,59	924,41
02 32000 681	75	57,98	75	53,15	21,85
02 32000 691	1 300	1 381,33	1 500		1 500,00
02 32000 694	35		35		35,00
02 32000	206 326	184 576,79	205 091	10 469,20	194 621,80
02 33000					
02 33000 140	101 390	108 953,68	102 680	66 951,13	35 728,87
02 33000 144	2 478		2 588		2 588,00
02 33000 146	757		1 215		1 215,00
02 33000 200	16 740	15 223,46	17 040	7 884,08	9 155,92
02 33000 212	1 199		1 245		1 245,00
02 33000 284	3 866		4 035		4 035,00
02 33000 299	50		50	20,55	29,45
02 33000 300	25	11,24	30	29,63	,37
02 33000 331	125	285,76	175		175,00
02 33000 422	550	550,00	565	565,00	
02 33000 429	2 475	2 688,00	2 769	2 769,00	
02 33000 438	6 000	5 916,98	6 225	5 220,88	1 004,12
02 33000 513	1 500		1 500		1 500,00
02 33000 515	1 000		1 000	566,93	433,07
02 33000 516	500		500		500,00
02 33000 523	1 000	1 443,86	1 300		1 300,00
02 33000 525	10 000	19 592,16	12 000	21 345,90	(9 345,90)
02 33000 526	1 500	1 206,49	1 500	1 250,19	249,81
02 33000 622	10 000	9 126,98	12 000		12 000,00
02 33000 631	30 000	37 734,11	35 000	23 309,48	11 690,52
02 33000 632	8 500	14 236,12	13 000	12 626,08	373,92
02 33000 634	1 200		1 000	742,24	257,76

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente
Date : du 2026-04-01 au 2026-04-30

Période : de 2026-04 à 2026-04

	BUDGET		CUMULÉ		DISPONIBLE
	2024	2025	2024	2025	
02 33000 635 SEL					
02 33000 643 PETITS OUTILS	20 000	40 000	44 384.87	19 110.14	20 889.86
02 33000 649 PIECES ET ACCESSOIRES	2 000	2 000			2 000.00
02 33000 681 ELECTRICITE	9 500	9 500	16 601.93	6 074.32	3 425.68
	2 000	2 500	791.80	2 040.78	459.22
02 33000 TOTAL ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	234 355	271 412	278 747.44	170 506.33	100 905.67
02 34000 ÉCLAIRAGE DES RUES					
02 34000 649 PIECES ET ACCESSOIRES	500	500	428.08		500.00
02 34000 681 ÉCLAIRAGE DES RUES	1 500	1 575	1 634.79	745.80	829.20
02 34000 TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES	2 000	2 075	2 062.87	745.80	1 329.20
02 35500 CIRCULATION ET STATIONNEMENT					
02 35500 649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	250	250			250.00
02 35500 TOTAL CIRCULATION ET STATIONNEMENT	250	250			250.00
02 31000 TOTAL RÉSEAU ROUTIER	442 931	478 894	465 387.10	181 721.33	297 172.67
02 36000 TRANSPORT COLLECTIF					
02 37000 TRANSPORT EN COMMUN					
02 37000 951 QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	3 015	2 978	3 016.00	1 489.00	1 489.00
02 37000 TOTAL TRANSPORT EN COMMUN	3 015	2 978	3 016.00	1 489.00	1 489.00
02 36000 TOTAL TRANSPORT COLLECTIF	3 015	2 978	3 016.00	1 489.00	1 489.00
02 30000 TOTAL TRANSPORT	445 946	481 872	468 403.10	183 210.33	298 661.67
02 40000 HYGIÈNE DU MILIEU					
02 41000 EAU ET ÉGOUT					
02 41200 APPROVISIONNEMENT/ TRAITEMENT DE L'EAU					
02 41200 411 ANALYSE DE L'EAU	2 500	2 500	2 065.38	527.22	1 972.78
02 41200 419 SERVICES TECHNIQUES - PUR. EAU		1 000	2 602.05	420.04	579.96
02 41200 TOTAL APPROVISIONNEMENT/ TRAITEMENT DE L'EAU	2 500	3 500	4 667.43	947.26	2 552.74
02 41400 TRAITEMENT DES EAUX USÉES					
02 41400 411 ANALYSE	2 350	2 500	1 778.88	538.69	1 961.31
02 41400 418 -SERVICES TECHNIQUES	5 500	5 000	6 938.69		5 000.00
02 41400 419 FORMATION	455				
02 41400 422 -RESPONSABILITE CIVILE	415	430	415.00	430.00	50.00
02 41400 429 ASSURANCE DES BIENS	415	430	415.00	430.00	
02 41400 643 -PETITS OUTILS	50	50			
02 41400 649 PIECES ET ACCESSOIRES	1 000	2 500	3 574.89	1 702.76	797.24
02 41400 681 -ELECTRICITE	690	1 250	476.68	285.32	964.68

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITÉ DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente
Date : du 2026-04-01 au 2026-04-30

Période : de 2026-04 à 2026-04

	BUDGET		CUMULÉ		BUDGET		CUMULÉ		DISPONIBLE
	2024	2024	2024	2024	2025	2025	2025		
02 41400	TOTAL TRAITEMENT DES EAUX USÉES								
02 41500	RÉSEAUX D'ÉGOUT								
02 41500 418	12 000		16 645.67		18 000		8 925.00		9 075.00
02 41500 419	700								
02 41500 422	415		415.00		430		430.00		130.00
02 41500 429	125		125.00		130				125.00
02 41500 649	5 250				125				2 502.24
02 41500 681	3 000		3 802.58		3 500		997.76		
02 41500	21 490		20 988.25		22 185		10 352.76		11 832.24
02 41000	34 865		39 254.82		37 845		14 686.79		23 158.21
02 45000	MATIÈRES RÉSIDUELLES								
02 45100	DÉCHETS DOMESTIQUES								
02 45110	CUEILLETTE ET TRANSPORT								
02 45110 446	125		62.62		125				125.00
02 45110 951	16 318		16 318.00		16 892		5 001.00		11 891.00
02 45110	16 443		16 380.62		17 017		5 001.00		12 016.00
02 45120	ÉLIMINATION								
02 45120 285	5 872		5 872.00		6 075		3 038.00		3 037.00
02 45120 951	7 191		7 192.00		6 959		1 740.00		5 219.00
02 45120	13 063		13 064.00		13 034		4 778.00		8 256.00
02 45100	29 506		29 444.62		30 051		9 779.00		20 272.00
02 45000	29 506		29 444.62		30 051		9 779.00		20 272.00
02 46000	COURS D'EAU								
02 46000 951	5 191		5 192.00		4 678		2 339.00		2 339.00
02 46000	5 191		5 192.00		4 678		2 339.00		2 339.00
02 40000	69 562		73 891.44		72 574		26 804.79		45 769.21
02 50000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE								
02 52000	LOGEMENT SOCIAL								
02 52000 963	1 500		912.47		1 000		307.41		692.59
02 52000	1 500		912.47		1 000		307.41		692.59
02 50000	1 500		912.47		1 000		307.41		692.59

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente

Date : du 2026-01-01 au 2026-04-30

Période : de 2026-01 à 2026-04

	BUDGET		CUMULÉ		BUDGET	CUMULÉ	DISPONIBLE
	2025	2026	2025	2026			
02 60000	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
02 61000	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE						
02 61000 140	8 049		14 033.97		16 000	4 568.16	11 431.84
02 61000 144	75						
02 61000 146	50						
02 61000 200	1 310		263.09				
02 61000 284	165						
02 61000 310	100		33.14				
02 61000 419	500		(95.00)				
02 61000 494	175		180.49				
02 61000 951	3 174		3 174.00		1 740	870.00	870.00
02 61000	13 598		17 589.69		17 740	5 438.16	12 301.84
02 62000	PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
02 62100	INDUSTRIES ET COMMERCES						
02 62100 951	8 159		8 160.00		9 577	4 790.00	4 787.00
02 62100	8 159		8 160.00		9 577	4 790.00	4 787.00
02 62000	8 159		8 160.00		9 577	4 790.00	4 787.00
02 60000	21 757		25 749.69		27 317	10 228.16	17 088.84
02 70000	LOISIRS ET CULTURE						
02 70100	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES						
02 70130	PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES						
02 70130 484	90		90.00		90	90.00	
02 70130 520	325				325	1 667.27	(1 342.27)
02 70130 681	160		142.08		165	56.63	108.37
02 70130	575		232.08		580	1 813.90	(1 233.90)
02 70140	PISCINES, PLAGES, PORTS DE PLAISANCE						
02 70140 951	4 465		4 466.00		4 581	2 291.00	2 290.00
02 70140	4 465		4 466.00		4 581	2 291.00	2 290.00
02 70150	PARCS ET TERRAINS DE JEUX						
02 70150 422	130		130.00		137		137.00
02 70150 622	125				125		125.00
02 70150 641	50				138	137.95	.05
02 70150	305		130.00		400	137.95	262.05
02 70190	AUTRES						

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente
Date : du 2026-01-01 au 2026-04-30

Période : de 2026-01 à 2026-04

	BUDGET	CUMULÉ	BUDGET	CUMULÉ	DISPONIBLE
	2025	2025	2026	2026	
02 70190 951 SUBV. ORGANISMES LOISIRS RECR.	7 000		7 000	4 000.00	3 000.00
02 70191 951 QUOTE PART - CENTRE DE SKI	1 967	1 968.00	1 970	985.00	985.00
02 70190	8 967	1 968.00	8 970	4 985.00	3 985.00
02 70100	14 312	6 796.08	14 531	9 227.85	5 303.15
02 70200					
02 70230					
02 70230 494 BIBLIOTHEQUE - ABONNEMENT	2 161	1 973.11	2 301	1 987.57	313.43
02 70230 670 FOURN. BUREAU, IMPRIMES & LI	250	55.92	250		250.00
02 70230 951 QUOTE PART POUR BIBLIOTHEQUE	410	410.00	422	211.00	211.00
02 70230	2 821	2 439.03	2 973	2 198.57	774.43
02 70290					
02 70290 429 -AUTRES	500		102		102.00
02 70290 681 -ELECTRICITE		508.86	525	320.03	204.97
02 70290 951 SUBV. ORGANISMES LOISIRS CULT.	696	7 898.00	398	398.00	
02 70290 999 AMENAGEMENT PAYSAGER	675	648.15	675		675.00
02 70290	1 871	8 855.02	1 700	718.03	981.97
02 70200	4 692	11 294.05	4 673	2 916.60	1 756.40
02 70000	19 004	18 090.13	19 204	12 144.45	7 059.55
02 90000					
02 92000					
02 92100					
02 92100 840 INTERETS - MUNICIPALITE	6 415	15 914.93	5 995	(26 316.43)	32 311.43
02 92100	6 415	15 914.93	5 995	(26 316.43)	32 311.43
02 92000	6 415	15 914.93	5 995	(26 316.43)	32 311.43
02 99000					
02 99000 895 FRAIS DE BANQUE	1 000	981.36	1 000	159.95	840.05
02 99000	1 000	981.36	1 000	159.95	840.05
02 90000	7 415	16 896.29	6 995	(26 156.48)	33 151.48
02 00000	902 874	912 825.16	976 331	326 182.30	650 148.70
03 00000	(188 215)	(124 673.68)	(189 515)	(191 866.26)	2 351.26
CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES					

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT
(EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)**

MUNICIPALITE DE STE-RITA

Inclus les journaux en attente
Date : du 2026-04-01 au 2026-04-30

Période : de 2026-04 à 2026-04

	BUDGET 2024	CUMULÉ 2024	BUDGET 2025	CUMULÉ 2025	DISPONIBLE
03 10000					
FINANCEMENT					
03 21000					
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.					
03 21000 000	7 886	5 435.53	8 486		8 486.00
REMBOURSEMENT EN CAPITAL					
03 21000	7 886	5 435.53	8 486		8 486.00
TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.					
03 10000	168 686	5 435.53	169 986		169 986.00
TOTAL FINANCEMENT					
03 30000					
AFFECTATIONS					
03 70000					
MONTANTS À POURVOIR DANS LE FUTUR					
03 70000 000	5 529	5 529.00	5 529		5 529.00
RESERVES FINANCIERES					
03 70000	5 529	5 529.00	5 529		5 529.00
TOTAL MONTANTS À POURVOIR DANS LE FUTUR					
03 30000	19 529	45 382.01	19 529		19 529.00
TOTAL AFFECTATIONS					
03 00000	188 215	50 817.54	189 515		189 515.00
TOTAL CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES					
SURPLUS DE L'EXERCICE À DES FINS BUDG.	(73 856.14)		(191 866.26)		191 866.26

GRANDE TABLÉE

La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Cyprien, est fière
de vous convier à la Grande Tablée.

Membres de Conseil employés

Dimanche 17 mai 2026 à 11h30

Messe à 10h à l'église

À cette occasion, nous aurons le plaisir de se retrouver autour d'une table de
8 convives chacune pour un repas de 5 services, ou les mets québécois
seront à l'honneur. (Prévoir 2 heures pour le repas) Musique Folklorique, à
la salle Ray Réfrigération de l'Édifice Alcide-Ouellet.

Ce sera l'occasion de mieux se connaître et de fraterniser.

Durant le repas de notre 70^e anniversaire, il y aura dévoilement du Patriote
de l'année, et la remise du prix Alexis-Dupuis par la Municipalité.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir pour faire de cet événement
heureux un moment inoubliable. Soyez au rendez-vous!

Réservation avant le 14 mai, places limitées

Adulte: 25\$

Enfants 6-12 ans: 12\$

Enfants 0-5 ans: Gratuit

418 963-1433

Réservation auprès de
Lucille Gamache
Lucille Gamache, S.S.J.B



À: COMP MUNICIPAL STE-RITA

5 RUE DE L'EGLISE
STE-RITA, QC G0L 4G0

Attn: MME SERGINE GAGNON

Tél: (418)963-2967

courriel: admin@ste-rita.ca

projet #: 21-910-6608-000

Nom du projet: COMPLEXE MUNICIPAL STE-RITA

Soumis: avril 15, 2026

Expiration: mai 15, 2026

Préparé par: Jean-Pierre Sirois

Tél: (418) 933-9370

courriel: jeanpierre.sirois@chubbfs.ca

**Référence: SOUMISSION POUR REMPLACEMENT
DU PANNEAU D'ALARME INCENDIE
DÉFECTUEUX.**

Total:

\$4 898,59

Taxes en sus

DÉTAILS DES TRAVAUX

Suite aux constatations faites par notre technicien, nous vous proposons de remplacer le panneau de contrôle d'alarme incendie dont le CPU est défectueux.

IO Panel	Qté	Description
----------	-----	-------------

1	Panneau Adressable Gris 1 boucle 64 det.& mod, 1 # 8RY-IO-1 Français
1	Garniture
1	Annonciateur (16 zones, 12 R, 4R ou 4 Y)
2	Batterie 7.2AH

Signature/Accessories

1	Fin de ligne
---	--------------

Signals/Accessories

10	Klaxon/stroboscope, mural, rouge, 15/30/75cd, indication "FEU", compacte
10	Compact Wall Trim Plate, Red

Service

.....Main d'œuvre Technicien, Temps de Déplacement et Frais de Véhicule

Total: \$4 898,59

Taxes en sus

À: **COMPMMUNICIPAL STE-RITA**

projet #: 21-910-6608-000

5 RUE DE L'ÉGLISE
STE-RITA, QC G0L 4G0

Nom du projet: COMPLEXE MUNICIPAL STE-RITA

Attn: MME SERGINE GAGNON

Soumis: avril 15, 2026

Tél: (418)963-2967

Expiration: mai 15, 2026

courriel: admin@ste-rita.ca

Préparé par: Jean-Pierre Sirois

Tél: (418) 933-9370

courriel: jeanpierre.sirois@chubbfs.ca

Selon la soumission ci-jointe:

**Référence: SOUMISSION POUR REMPLACEMENT DU
PANNEAU D'ALARME INCENDIE DÉFECTUEUX.**

Total: \$4 898,59

Taxes en sus

Si vous approuvez cette proposition de prix et souhaitez passer la commande, veuillez apposer votre signature ci-dessous et retourner ce document à notre succursale locale. La commande doit être à l'ordre de Chubb Fire & Security Canada Corporation.

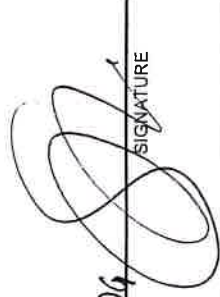
Acceptation du client:

Représentant

Cliant:

SERGINE GAGNON - DG

LETTRES MOULÉES



SIGNATURE

Date:

15.04.2026

Sales Rep:

Jean-Pierre Sirois

Date: avril 15, 2026

Fin des travaux / Date de livraison de l'équipement requise:

Date:

Si votre compagnie utilise un système de bon d'achat, s'il-vous-plait, indiquer le numéro et joindre votre bon d'achat. Si ce n'est pas le cas, indiquez un numéro de référence

Bon de
commande /
REF #:

Si vous souhaitez donner suite à la proposition de prix ci-dessus ou si vous avez la moindre question, veuillez nous répondre par écrit ou nous appeler. Cette proposition de prix est valide pendant 30 jours. Les augmentations de prix et de main-d'œuvre qui résulteraient de tout changement apporté à la demande du client ou de modifications imprévues de caractéristiques électriques s'ajouteront aux prix proposés. Les coûts liés à l'obtention de tout permis requis ne sont pas inclus dans les prix indiqués dans cette proposition. Cette proposition de prix est subordonnée au document ci-joint énonçant les conditions et en fait partie intégrante..

*Merci de nous confirmer
can rendez-vous le plus
tôt possible. Sée.*

RÉSOLUTION N° [numéro]

Résolution autorisant la MRC des Basques à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 4 – Coopération intermunicipale (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

ATTENDU QUE la Municipalité de [Nom] a l'obligation légale d'assurer la protection contre les incendies et de respecter les exigences du Schéma de couverture de risques incendie en vigueur sur le territoire de la MRC des Basques ;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a entrepris une démarche visant à évaluer la faisabilité d'un **regroupement des services de sécurité incendie**, en collaboration avec les municipalités participantes ;

ATTENDU QUE l'adhésion à la démarche ne constitue pas un engagement final, mais témoigne d'une volonté formelle de collaborer et d'envisager sérieusement la mise en place d'un modèle régional de service de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR [Nom de l'élu], APPUYÉ PAR [Nom] :

1. **QUE** la Municipalité de [Nom] autorise la MRC des Basques à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 4 – Coopération intermunicipale (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
2. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Basques.

Adoptée à l'unanimité / Adoptée à la majorité

à [Lieu], ce [date].

15

Résolution ayant pour objet d'autoriser la MRC des Basques à présenter un projet de développement du Parc régional de la rivière Trois-Pistoles dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4)

ATTENDU QUE la municipalité de (nom de la municipalité) reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4);

ATTENDU QUE les organismes municipaux du territoire et la MRC des Basques désirent présenter un projet de développement du Parc régional de la rivière Trois-Pistoles et de délégation de la gestion du projet à la MRC des Basques dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR – volet 4);

ATTENDU QUE la MRC des Basques a adopté le 15 avril 2026 une résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4);

ATTENDU QUE la MRC des Basques a intégré au second projet du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR), second projet adopté en octobre 2025 de l'emplacement potentiel d'un parc régional dans le secteur de l'embouchure de la rivière Trois-Pistoles (phase I) sur le territoire de la MRC des Basques, incluant une section de la Route verte et du Sentier national;

ATTENDU QUE le corridor de la rivière Trois-Pistoles est en affectation « Agrorécreative » au second projet du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Basques;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a désigné le Sentier national comme infrastructure « supralocale » en septembre 2000, à la suite de l'adoption du projet de loi 124 portant sur l'Organisation territoriale municipale en juin 2000;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a un intérêt à réaliser la réfection et le développement du Sentier national et de ses infrastructures sur sa portion de territoire ainsi que de développer ce dernier dans une optique quatre (4) saisons et de pérenniser ses investissements dans le secteur du futur parc régional potentiel;

ATTENDU QUE la MRC des Basques désire se prévaloir du droit de présenter un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR,) sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4);

ATTENDU QUE la MRC des Basques a déposé auprès d'autres programmes de subventions, afin de compléter le financement du projet, dont au Programme d'aide financière au développement du Sentier national au Québec (PAFSNQ 2025-2027) pour l'ensemble de sa portion du Sentier national sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a adopté une résolution afin de déposer auprès d'autres programmes de subventions et de compléter le financement du projet, dont le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 2, pour l'ensemble de sa portion du Sentier national sur son territoire;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de _____
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de (nom de la municipalité) s'engage à participer au projet de développement du Parc régional de la rivière Trois-Pistoles le long du corridor riverain ainsi qu'à l'embouchure de la rivière et ce sur le territoire de la MRC des Basques;

QUE le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme sur une période de trois (3) ans;

QUE le Conseil autorise la présentation du projet de développement du Parc régional de la rivière Trois-Pistoles et délégation de la gestion du projet à la MRC des Basques au Fonds régions et ruralité (FRR) sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4) pour un montant demandé de 150 000,00\$;

QUE le Conseil désigne M. Roch Guevremont, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que Mme Marimaud Morin-Dupras, conseillère en développement culturel, comme personnes autorisées à agir en leurs noms et à signer en leurs noms tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

2026-04-15-1

I. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 15 avril 2026 à 19 h, à la salle communautaire de Notre-Dame-des-Neiges située au 17, rue de l'Église, sont présents :

Mme Annie Lévesque-Lauzier	maitresse suppléante de Saint-Jean-de-Dieu
Mme Marjolaine Bernier	maitresse suppléante de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Charles Lavoie	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Francis Beaulieu	maire de Saint-Simon-de-Rimouski
Mme Manon-Josée D'Auteuil	maitresse de Saint-Clément
M. Yvan Pettigrew	maire de Saint-Eloi
M. Carol Gagnon	maire suppléant de Saint-Médard
M. Maurice Vaney	maire de Trois-Pistoles

Tous formant quorum sous la présidence du préfet suppléant, M. Stéphane Rioux. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Philippe Massé, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire de direction, sont aussi présents.

LA RÉSOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE

2026-04-15-6.2

6.2 Résolution avant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4)

ATTENDU QUE la MRC des Basques reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4);

ATTENDU QUE les organismes municipaux du territoire et la MRC des Basques désirent présenter un projet de développement du Parc régional de la rivière Trois-Pistoles et de délégation de la gestion du projet à la MRC des Basques dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR – volet 4);

ATTENDU QUE la MRC des Basques a intégré au second projet du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), second projet adopté en octobre 2025 de l'emplacement potentiel d'un parc régional dans le secteur de l'embouchure de la rivière Trois-Pistoles (phase I) sur le territoire de la MRC des Basques, incluant une section de la Route verte et du Sentier national;

ATTENDU QUE le corridor de la rivière Trois-Pistoles est en affectation « Agrorécréative » au second projet du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Basques;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a désigné le Sentier national comme infrastructure « supralocale » en septembre 2000, à la suite de l'adoption du projet de loi 124 portant sur l'Organisation territoriale municipale en juin 2000;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a un intérêt à réaliser la réfection et le développement du Sentier national et de ses infrastructures sur sa portion de territoire ainsi que de développer ce dernier dans une optique quatre (4) saisons et de pérenniser ses investissements dans le secteur du futur parc régional potentiel;

ATTENDU QUE la MRC des Basques désire se prévaloir du droit de présenter un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR,) sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4);

ATTENDU QUE la MRC des Basques a déposé auprès d'autres programmes de subventions, afin de compléter le financement du projet, dont au Programme d'aide financière au développement du Sentier national au Québec (PAFSNQ 2025-2027) pour l'ensemble de sa portion du Sentier national sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a adopté une résolution afin de déposer auprès d'autres programmes de subventions et de compléter le financement du projet, dont le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 2, pour l'ensemble de sa portion du Sentier national sur son territoire;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de Mme Manon-Josée D'Auteuil,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la MRC des Basques autorise la présentation du projet de développement du Parc régional de la rivière Trois-Pistoles et délégation de la gestion du projet à la MRC des Basques au Fonds régions et ruralité (FRR) sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4) pour un montant demandé de 1 50 000,00 \$.

QUE soit confirmé l'engagement de la MRC des Basques à payer sa part des coûts admissibles au projet (50 % des coûts du projet de 300 000,00 \$ sur 3 ans) et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE le Conseil de la MRC des Basques désigne M. Roch Guevremont, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que Mme Marimaud Morin-Dupras, conseillère en développement culturel, comme personnes autorisées à agir en leurs noms et à signer en leurs noms tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

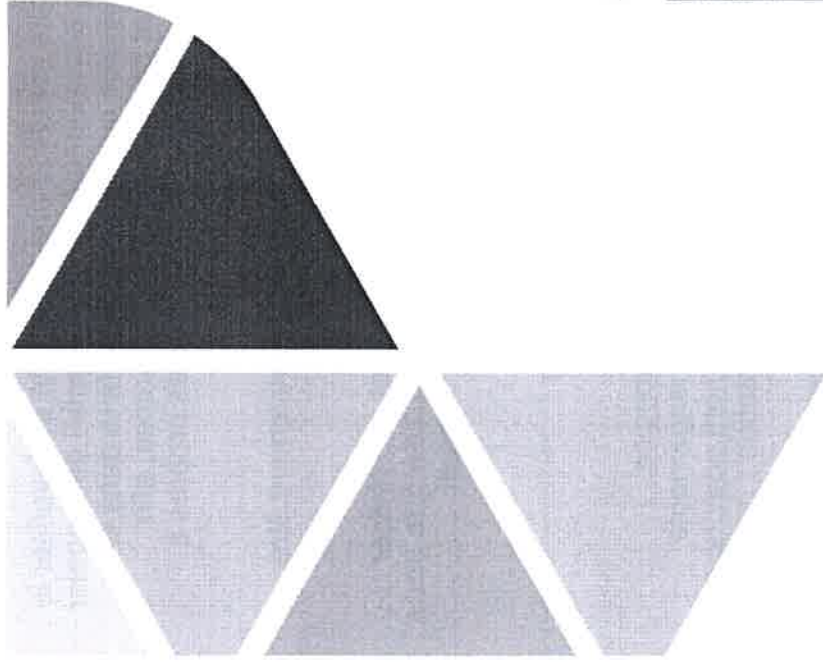
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Trois-Pistoles,
Le 16 avril 2026



Philippe Massé
Directeur général et greffier-trésorier
MRC des Basques

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.



COMMUNICATION

FQM

Aux mairesses et maires, préfètes et préfets, conseillères et conseillers municipaux, de même qu'aux directrices et directeurs généraux des municipalités et MRC membres

Objet : Important | Projet de résolution concernant le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

Bonjour,

Le 25 février dernier, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs publiait à la Gazette officielle du Québec le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales. Ce projet de règlement, qui vise à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), contient différents éléments susceptibles d'avoir des effets importants sur vos planifications régionales, la mise en œuvre de vos plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et sur plusieurs éléments de votre réglementation locale.

À la suite d'une consultation de ses membres et de l'analyse du projet de règlement, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a rédigé un mémoire qui met en lumière l'importance des modifications envisagées sur la gestion du territoire. **L'introduction de la préséance au règlement aurait pour effet de retirer aux municipalités et aux MRC des leviers d'intervention pour assurer la conservation des ressources en eau, la protection de la biodiversité et le maintien du couvert forestier.**

Par ailleurs, bien que la levée du moratoire constitue une possibilité de favoriser le développement et la vitalité de plusieurs communautés, il est essentiel de rappeler au gouvernement que l'ouverture de nouvelles superficies doit se faire dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales, afin d'assurer une prise en compte adéquate des enjeux et particularités propres à chacun de vos territoires.

Plusieurs éléments de la proposition réglementaire doivent impérativement être modifiés, et l'approche, revue.

Pour amener le gouvernement à reporter l'adoption du règlement et à le réviser significativement, vous trouverez en cliquant ICI un **projet de résolution que nous vous demandons d'adopter dès la prochaine séance de votre conseil municipal et de votre MRC.**

Voici les adresses courriel pour la transmission de votre résolution :

- Pour la première ministre du Québec : premierministre@quebec.ca;
- Pour la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : ministre@environnement.gouv.qc.ca;
- Pour le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation : ministre@mapaq.gouv.qc.ca;
- Pour le ministre des Affaires municipales : ministre@mam.gouv.qc.ca;
- Pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : revision.rea@environnement.gouv.qc.ca;
- Pour la FQM : info@fqm.ca.

Nous vous remercions pour votre collaboration habituelle et vous souhaitons une bonne fin de journée.

JACQUES DEMERS
Président

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01
Québec (Québec)
G1S 1E5

Sans frais 1 866 951-3343



PROJET DE RÉSOLUTION
Révision nécessaire du projet de
règlement sur les pratiques
agroenvironnementales

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de régler les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1^{er} mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

Il est proposé par

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

plus précisément :

- de renoncer à la présence de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

Liste des adresses courriel

premierministre@quebec.ca
ministre@environnement.gouv.qc.ca
ministre@mapaq.gouv.qc.ca
revision.rea@environnement.gouv.qc.ca
info@fqm.ca

Sergine Gagnon

De: Michel Colpron <michel88suzanne@hotmail.com>
Envoyé: 29 avril 2026 11:24
À: Sergine Gagnon

145. Le conseil local siège à l'endroit choisi pour la première séance, conformément à la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), jusqu'à ce qu'il ait fixé par résolution un autre endroit qui, autant que possible, doit être le lieu le plus public du territoire de la municipalité, mais qui, en aucun cas, ne doit être dans un établissement où il se vend des boissons alcooliques.

Le conseil peut, par règlement, déterminer que l'endroit où il siège est sur un territoire municipal local situé à proximité de celui de la municipalité.

C.M. 1916, a. 110; 1925, c. 87, a. 1; 1974, c. 81, a. 6; 1988, c. 19, a. 249; 1996, c. 2, a. 256; 2008, c. 18, a. 61.

PAR COURRIEL

Québec, le 14 avril 2026

Monsieur Michel Colpron
Maire
Municipalité de Sainte-Rita
5, rue de l'Église Ouest
Sainte-Rita (Québec) G0L 4G0
admin@ste-rita.ca

Objet : Programme d'aide à la voirie locale
Volet Entretien – 2026-2027
Dossier n° : CFT67344

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 246 616 \$ pour le dossier mentionné en objet. Les exigences liées à cette aide financière sont indiquées à la section 8 des modalités d'application 2025-2027 du Programme d'aide à la voirie locale.

En vertu des modalités, les deux tiers du montant de l'aide doivent être consacrés à des travaux d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissement admissibles dont l'usage est destiné à l'entretien d'été. À compter de l'exercice financier 2026-2027, ceux qui n'auront pas respecté ce critère verront leur aide réduite du montant correspondant à la différence entre les deux tiers de l'aide accordée l'année précédente et les dépenses d'entretien d'été admissibles selon la reddition de comptes. Cette exigence a été introduite afin que ce volet contribue davantage à améliorer l'état du réseau routier local. Des exceptions s'appliquent; pour plus de détails, consultez les modalités d'application du programme.

... 2

Handwritten signature

M. Michel Colpron

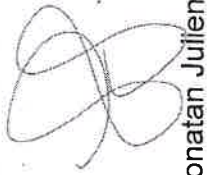
2

Par ailleurs, à titre de bénéficiaire d'une aide financière liée à ce programme, vous devez respecter les normes de visibilité accessibles à la page [Protocole de visibilité pour les programmes d'aide \(gouv.gc.ca\)](#). Entre autres, vous devez aviser la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère), par courriel, à : visibilite@transport.gouv.gc.ca au moins 15 jours avant toute activité publique en lien avec ce dossier.

Enfin, pour obtenir de plus amples précisions sur le traitement de votre dossier, veuillez communiquer avec l'équipe responsable de l'administration du Programme au Ministère, par courriel, à l'adresse aideVL@transport.gouv.gc.ca ou encore, par téléphone, au 418 266-6647 ou sans frais au 1 888 717-8082.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Jonatan Julien

c. c. Mme Amélie Dionne, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
et de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et députée de
Rivière-du-Loup—Témiscouata

ATTESTATION

de participation



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Nous attestons que

Michel Colpron

a participé à la session de formation

Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e) (obligatoire)

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités

Date : **14 avril 2026**

Responsable de la formation : **Me Annie Chagnon**

Objectifs de formation :

- Comprendre le fonctionnement du conseil municipal et les règles encadrant le processus décisionnel
- Clarifier les rôles respectifs des élu(e)s et de l'administration municipale pour favoriser une collaboration efficace
- Maîtriser les principes de gestion financière pour une administration responsable
- Saisir les enjeux liés à l'aménagement du territoire pour des décisions éclairées et durables



Nombre d'heures :
7h30

ATTESTATION

de réussite



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Nous attestons que

Christine Charlebois

a réussi la formation

Éthique et déontologie en matière municipale (obligatoire) - réélu(e)s

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités

Date : **20-04-2026**

Responsable de la formation : **Me Jean-Philippe Le Pape**

Objectifs de formation :

- Revoir les rôles des élu(e)s et prévenir l'ingérence dans l'administration
- Rappeler les règles déontologiques et les obligations du Code d'éthique
- Renforcer les compétences pour gérer les conflits d'intérêts et adopter une conduite respectueuse
- Comprendre les mécanismes d'enquête et de sanction de la Commission municipale du Québec



Nombre UEC :
0.40

Nombre d'heures :
3h30

ATTESTATION

de réussite



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Nous attestons que

Francis Belisle

a réussi la formation

Éthique et déontologie en matière municipale (obligatoire) - nouveaux élu(e)s

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités

Date : **20 mars 2026**

Responsable de la formation : **Me Maryse Catellier-Boulianne**

Objectifs de formation :

- Comprendre les règles d'éthique et de déontologie
- Adopter une conduite respectueuse et intègre
- Prévenir les conflits d'intérêts
- Distinguer les rôles des élu(e)s et des employé(e)s
- Connaître le rôle de la Commission municipale du Québec



Nombre UEC :
0.40

Nombre d'heures :
3h30

ATTESTATION

de réussite



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Nous attestons que

France gagnon

a réussi la formation

Éthique et déontologie en matière municipale (obligatoire) - nouveaux élu(e)s

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités

Date : **20 mars 2026**

Responsable de la formation : **Me Maryse Catellier-Boulianne**

Objectifs de formation :

- Comprendre les règles d'éthique et de déontologie
- Adopter une conduite respectueuse et intègre
- Prévenir les conflits d'intérêts
- Distinguer les rôles des élu(e)s et des employé(e)s
- Connaître le rôle de la Commission municipale du Québec



Nombre UEC :
0.40

Nombre d'heures :
3h30

2011.1

9 décembre 2025

Reçu le

10 DEC. 2025

Demande d'aide financière pour la réfection de la clôture du cimetière de Sainte-Rita

Mme. Rita St. Rita

À qui de droit,

Le comité du cimetière l'héritage de Sainte-Rita vous demande une aide financière afin de contribuer à la réfection d'une partie de la clôture (côté nord et avant) entourant notre cimetière. Le temps ayant fait son œuvre, la clôture actuelle doit être changée. Nous sollicitons votre aide car les coûts à venir seront importants (environ 18 000\$).

Merci de votre collaboration,

Alain Saint-Pierre

Président

418-851-5817

Cimetière l'héritage

5, rue de l'Église Ouest

Sainte-Rita

G0L 4G0